

Extrait du registre des délibérations

Séance du 21 Mai 2026

Le 21 Mai 2026 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de MUSSARD Anthony Maire

Présents : M. MUSSARD Anthony, Maire, Mmes : DESCHAMPS Anne-Cécile, LE LAN Silvine, MALHERBE Martine, PAINEAU Catherine, VERGNE Amandine, MM : AINÉ Sébastien, BREITENBACH Mathieu, LAFUT Xavier, LECLERC Bruno, MARCAIS Corentin, PERTHUIS Jean-David, PIPART Jérémy, SAUDUBRAY Bruno

HIRON Chantal procuration à Mme MALHERBE, GUEUX Linda procuration à M. MUSSARD, PARFAIT Sophie procuration à M. PERTHUIS, PLANTAIS Gérard procuration à Mme PAINEAU, MARCAIS Corentin procuration à Mme LE LAN, KRAMAROV Pascale procuration à M. LECLERC.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

Date de la convocation : 13/05/2026

Date d'affichage : 13/05/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le : 22/05/2026

et publication ou notification du : 22/05/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme VERGNE Amandine

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Marché public : Avenant travaux Aménagement Couture

Marché public : avenant travaux Aménagement quartier Courmesnil

Convention Bornéco : borne recharge véhicule électrique

Convention ASDC (chats errants)

Convention Fondation 30 Millions d'Amis - Chats errants

Budget : Décision modificative 2

Tarif service restauration scolaire / Septembre 2026

Service périscolaire : tarif garderie matin soir / application septembre 2026

réf : 2026-05-068 Marché public : Avenant travaux Aménagement Couture

M. LECLERC Bruno, adjoint présente l'avenant ci-dessous. Il s'agit d'un avenant comprenant des plus et moins-value :

- Ajustement des besoins sur la signalétique et le traçage
- Ajustement des quantitatifs sur les divers travaux d'aménagement prévus au marché,

- Fourniture et pose de matériaux supplémentaires non prévus au marché (caniveaux, drains, grilles...),
- Travaux de voirie supplémentaires dû à un affaissement de la voirie après la pose de l'enrobé et non constaté au moment de la préparation. (Purge, terrassement, GNT et mise en œuvre enrobés)

Avenant N°2 sur Tranche Ferme entreprise STPO

- Montant total de l'avenant sur Tranche Ferme : 18 772,01€ HT / 22 526,41€ TTC
- Montant avant avenant sur TF : 284 060,68€ HT / Après avenant 2 : 302 832,69€ HT / 363 399,23€ TTC
- Montant marché global avant avenant : 681 660,28€ HT / Après avenant 2 : 700 432,29€ HT / 840 518,75€ TTC

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,
VALIDE cet avenant et autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant ou tout autre document afférent à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 19 / contre : 0 / abstentions : 0

Un affaissement de la voie a été observé devant un plateau sécuritaire. Les travaux des trottoirs sont en cours, ensuite l'enrobé beige sera installé. La fin des travaux rue de la Couture est prévue pour mi-juin. M. le Maire informe que lors de sa visite M. le Sous-Préfet a indiqué qu'une subvention DETR sera probablement octroyée.

M. le Maire explique que ce marché de travaux fait l'objet d'une tranche ferme (rue de la Couture et de trois tranche optionnelle (Rideray, Valifer et route de St Ouen).

réf : 2026-05-069 Marché public : avenant travaux Aménagement quartier Courmesnil

M. LECLERC Bruno, adjoint présente l'avenant suivant :

Il est nécessaire de reprendre les réseaux eaux usées et eaux pluviales sur la voirie et les trottoirs devant le centre culturel jusqu'au carrefour de la rue du Pont de 4m / rue de la Dabardière / rue Adolphe Soury :

- Remplacement et simplification des réseaux vétustes.
- Changement des tampons du carrefour avec mise à niveau (Tampons boulonnables),
- Réfection des enrobés du carrefour,
- Dépose des canalisations amiantées,
- Moins-value des réparations EU et EP déjà prévues au marché.

Avenant N°1 Entreprise STPO - Lot 1 :

Montant total de l'avenant : EU 25 870,15€ + EP 29 477,40€ HT / Total : 55 347,55€ HT,

Montant du marché avant avenant : 1 052 100€ HT,

Montant du marché après avenant : 1 107 447,55€ HT / 1 328 937,06€ TTC

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

VALIDE l'avenant ci-dessus et autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant et tout document afférent à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 15 / contre : 2 / abstentions : 2

Du retard est pris dans la réalisation des travaux rue Foulon car le béton désactivécoulé n'était pas satisfaisant.

Mme LE LAN pose des questions sur le montant global du marché de travaux Quartier Courmesnil.

M. le Maire apporte des éclairages. Il explique également que deux plateaux sécuritaires ne seront pas réalisés. Ce choix permet d'avoir une petite marge de manœuvre pour les avenants et ainsi contenir l'enveloppe financière de départ.

réf : 2026-05-070 Convention Bornéco : borne recharge véhicule électrique

M. PERTHUIS, adjoint présente le principe de la convention avec la société Bornéco :

- Proposition de signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une borne de recharge IRVE de 60Kw DC. (2 points de charge),
- Convention d'une durée de 12 ans
- Coût de raccordement ENEDIS, d'installation, d'exploitation et d'entretien à la charge de la société BORNECO
- Loyer reversé à la commune correspondant à une part variable de 15% des recettes collectées relatives au service de recharge.

La municipalité a proposé l'installation au N°10 rue Ricordeau (Parking arrière-boucherie / emplacement station de lavage)

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 19 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2026-05-071 Convention ASDC (chats errants)

M. PERTHUIS, Adjoint indique la difficulté de la gestion des chats errants sur la commune qui relève de la compétence de la municipalité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention ASDC. Les frais d'intervention seront remboursés sur présentation de justificatif fourni par l'ASCD.

Vote à mains levées : pour : 19 / contre : 0 / abstentions : 0

M. PERTHUIS a estimé 30 chats au cours de l'année 2026. Les chats capturés seront stérilisés, pucés au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis, puis relâchés. Les chats seront emmenés chez la vétérinaire de Brûlon.

réf : 2026-05-072 Convention Fondation 30 Millions d'Amis - Chats errants

Afin de faciliter la gestion des chats errants, M. PERTHUIS propose de signer la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis. Cette convention permet de pucer, de stériliser les chats en mettant en œuvre un partenariat avec un vétérinaire (Mme Murielle VAN MINNENBRUGGEN). La Fondation réglera les frais d'intervention directement au vétérinaire selon les factures présentées par le vétérinaire (un tarif plafond est fixé pour chaque type d'intervention).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis et tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 19 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2026-05-073 Budget : Décision modificative 2

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

VALIDE la DM 2 suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R- 75888 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 870.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 870.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 870.00 €
INVESTISSEMENT				
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	2 870.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	2 870.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	2 870.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	2 870.00 €		2 870.00 €	

Vote à mains levées : pour : 19 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2026-05-074 Tarif service restauration scolaire / Septembre 2026

Suite aux travaux de la commission Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARRETE la tarification repas en fonction du quotient familial à compter du 1^{er} septembre 2026 comme suit :

	Quotient < 700	Tarif forfait	Quotient >701	Tarif Forfait
Tarif à partir 01/09/2026	4,40 €	616,00 €	4,50 €	630,00 €
Tarif à partir 01/09/226 pour les communes qui ne participent pas	5,60 €	784,00 €	5,75 €	805,00 €

Le tarif repas adulte passe de 5.20 € à 5.30 €.

Pour le forfait, le calcul est le suivant : 140 repas / an X prix unitaire du repas (coût du repas unitaire maternelle ou élémentaire) sur 10 mois (de novembre à août).

Le forfait s'applique de manière systématique quand l'enfant mange tous les jours au restaurant scolaire (il n'est pas possible de faire un tarif "à la carte").

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 2

réf : 2026-05-075 Service périscolaire : tarif garderie matin soir / application septembre 2026

Suite aux travaux de la commission,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

ARRETE la tarification garderie à compter du 1er septembre 2026 comme suit :

	Quotient < 700	Majoration	Quotient >701	Majoration
Prix garderie à la séance	2,30 €	3,30 €	2,60 €	3,60 €
Prix garderie (quand commune associée ne participe pas)	3,10 €	4,10 €	3,50 €	4,50 €

Le tarif majoré sera appliqué auprès des foyers en cas de non-réservation récurrente au service garderie.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 2

Questions diverses :

Cdc LBN

M. le Maire informe qu'il est possible que des conseillers municipaux siègent aux commissions LBN (un nombre limité de sièges par commission). Un examen sera effectué ensuite par les services de la LBN.

Mme DESCHAMPS est intéressée pour siéger à la commission Tourisme et Sport

Mme LE LAN est intéressée pour siéger aux commission Tourisme et sport, Santé-social, petite enfance.

Le prochain CM est programmé le 5 juin à 18h30 afin de désigner les délégués pour les élections sénatoriale.

Mme LE LAN pose la question sur les horaires du plan d'éclairage. M. le Maire informe que ce point sera abordé lors de la prochaine commission. Une proposition sera faite lors d'un prochain CM.

M. BREITENBACH soulève la question de la dangerosité du rond-point cimetière / collège.

M. le Maire précise que des aménagements pourront être pensés lors de la création du futur lotissement.

M. BREITENBACH demande s'il est possible d'installer un miroir à la sortie de la rue Gâté Lenormand car la visibilité est réduite.

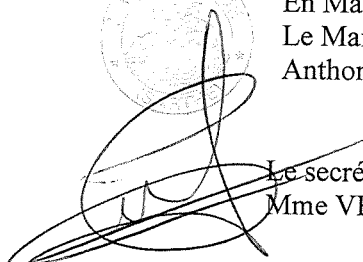
Fin séance à 22h36

Liste des délibérations

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2026-05-068	Marché public : Avenant travaux Aménagement Couture
2	2026-05-069	Marché public : avenant travaux Aménagement quartier Courmesnil
3	2026-05-070	Convention Bornéco : borne recharge véhicule électrique
4	2026-05-071	Convention ASDC (chats errants)
5	2026-05-072	Convention Fondation 30 Millions d'Amis - Chats errants
6	2026-05-073	Budget : Décision modificative 2
7	2026-05-074	Tarif service restauration scolaire / Septembre 2026
8	2026-05-075	Service périscolaire : tarif garderie matin soir / application septembre 2026



En Mairie, le 10/06/2026
Le Maire
Anthony MUSSARD


Le secrétaire de séance
Mme VERGNE Amandine

